

Editorial

Démocratie locale avec les femmes !

Après deux décennies la parité politique restant inaboutie, le réseau *Elles aussi* est toujours mobilisé et particulièrement sur la situation dans les intercommunalités. Les deux enquêtes que nous avons menées en 2015, puis en 2017 après les recompositions des EPCI, ont montré la nécessité de nouvelles contraintes législatives. Munies de ces données nous avons mené un lobbying tenace, argumenté, et présenté nos propositions auprès de de l'Association des Maires de France, l'Association des Communautés de France, du groupe de travail sénatorial sur le statut de l'élu.e local.e, ainsi qu'au cours d'entretiens ou auditions à Matignon, au Ministère des Collectivités territoriales, au Secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes puis aux Délégations Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En Bretagne la recherche-action « femmes élues, maires demain ? » s'est poursuivie avec l'élaboration d'un rapport dégageant les principaux constats des enquêtes quantitatives et qualitatives faites auprès des élues locales ainsi que des préconisations, suivi des premières pistes d'un plan d'actions.

Pour sa part, nantie de cette expérience, *Elles aussi* a élaboré un plan d'encouragement et d'accompagnement des femmes à être candidates et têtes de liste pour les élections municipales prochaines. Pour en finir avec l'injustice républicaine de seulement 16% de femmes maires en France ! Pour affirmer la légitimité des femmes dans les petites communes ! Pour que davantage de femmes têtes de liste puissent être élues dans les conseils communautaires et leurs exécutifs et en finir avec le déficit de parité dans ces instances de décision locales importantes ! Les femmes n'occupent que 31% des sièges des conseils communautaires, 18% des vice-présidences, 8% des présidences, et il reste encore 13% d'exécutifs exclusivement masculins ! Alors que les élections municipales et communautaires de 2020 et la campagne électorale se profilent, ce plan d'action est proposé aux groupes locaux et associations partenaires. Sa mise en œuvre démarrera localement dès le printemps 2019 en utilisant des appuis sur des institutions et associations, d'anciennes et actuelles élues partageant leurs savoirs d'expérience.

Suite aux évènements qui ont gravement secoué le pays ces dernières semaines, un grand débat national fut ouvert, avec la citoyenneté parmi ses thèmes. Il faut rappeler que l'égalité femmes-hommes est grande cause nationale du quinquennat ; et dans le cadre de la préparation des élections de 2020, le Gouvernement et le Parlement ne peuvent pas négliger l'urgence de mesures nouvelles efficaces pour garantir l'égalité femmes-hommes et aller vers la modernité d'une démocratie locale paritaire.

Il y a urgence pour mars 2020 !

Le bureau d'*Elles aussi*

SOMMAIRE

Actualités

Elections européennes :
- Ce que les femmes doivent à Europe
- Colloque du 6 février 2019

Communes et Intercommunalités : regards croisés et témoignage

Actions

Elections municipales et communautaires de 2020:
- recherche -action en Bretagne
- appel d'*Elles aussi*

Actions d'*Elles aussi* en région

Rencontres à Bucarest sur la parité et l'égalité femmes-hommes

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00
www.ellesaussi.org
ellesaussi@orange.fr

Une femme de plus au Sénat:

Françoise Ramond qui a été à l'initiative de la fondation du réseau *Elles aussi* et sa présidente de 1997 à 2001, est la nouvelle sénatrice d'Eure-et-Loir. Nous la félicitons.



Les droits des femmes : un enjeu européen !

Liberté, Egalité, Justice, Paix

Votons et construisons ensemble une Europe de progrès pour les droits des femmes.

Elles aussi, réseau pluraliste, vous souhaite une
**bonne et heureuse année 2019 aux couleurs de
la parité**

Danièle Bouchoule et Reine Lépinay, présidentes



Elles aussi, 98 rue de l'Université, 75007 Paris -
www.ellesaussi.org



26 mai 2019. Elections européennes

Egalité- Solidarité- Citoyenneté-Justice

Ne laissons pas l'Europe éclater à la suite des coups portés par les idéologies nationalistes, chauvines, et en définitive xénophobes. Ne laissons pas la campagne électorale s'engluer dans la dénonciation de boucs émissaires responsables de toutes nos frustrations.

Retrouvons l'idéal d'ouverture au reste du monde et affirmons les valeurs de la charte des droits fondamentaux de l'UE, pour qu'elles deviennent réalité. Certes l'UE, ce n'est pas merveilleux, mais reconnaissons ce que l'Europe a apporté aux femmes.

Les femmes doivent à l'UE d'avoir placé l'égalité entre femmes et hommes au cœur des droits humains fondamentaux, pour la rendre effective dans tous ses domaines de compétence, et de la promouvoir partout à travers le monde par des actions de soutien. Un exemple en est *la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* élaborée en 2006 par le *Conseil des communes et régions d'Europe*. Cette charte est à la fois un cadre symbolique posé et un outil pour les collectivités locales visant à construire des politiques publiques d'égalité (1736 signatures à ce jour dans 35 pays).

Dans le cadre de ses compétences l'UE œuvre par des mesures législatives contraignantes, des recommandations, des avis à l'adresse des Etats. Son administration collecte des données pour mesurer les inégalités, dresser des statistiques, élaborer des indicateurs numériques, évaluer ainsi les progrès et les freins. Elle rend public l'état des lieux (rapport annuel soumis au vote du Parlement sur l'égalité des femmes et des hommes). L'UE, en fonction de rapports de situation, établit des programmes et des plans d'action pour un temps déterminé, avec des objectifs chiffrés à atteindre, des actions concrètes à tenir et les responsabilités correspondantes au niveau de l'Europe et des états, et elle publie des guides d'accompagnement. Elle apporte aussi des soutiens financiers aux états et régions ; on a relevé ainsi l'approche holistique du plan d'action 2017-2019 pour reconnaître et développer l'apport des femmes à l'économie et réduire les écarts de salaire, complété en 2018 pour inciter les femmes à s'investir dans l'économie numérique ; l'Europe encourage également l'investissement dans des structures d'accueil collectif de jeunes enfants (objectifs de Barcelone) ; il faut citer aussi le paquet législatif de 2017 pour aménager des conditions de travail conciliant vie personnelle et vie professionnelle tant pour les femmes que pour les hommes.

Elle a un effet d'entraînement en organisant des colloques, des échanges de pratiques entre Pays ou régions, des campagnes d'information et de mobilisation ; c'est ainsi que chaque année *l'equal pay day* rappelle les écarts de salaires entre hommes et femmes ; la campagne 2018 déclinée dans toute les langues *NON ! Stop aux violences contre les femmes* a contribué à la prise de conscience; en 2018 l'Europe a signé la *Convention d'Istanbul*, juridiquement contraignante pour lutter contre les violences faites aux femmes, afin d'entraîner les pays de l'UE qui ne l'ont pas encore ratifiée, à le faire.

Anne-Marie Marmier, vice-présidente



Ta voix, ton vote, toutes concernées par les défis de l'Europe : afin que les femmes votent pour une Europe qui défende leurs droits et leurs espoirs, la Coordination Française du Lobby Européen des femmes (CLEF), dont *Elles aussi* est membre, en partenariat avec le think tank Gender Five+ et l'association Citoyennes pour l'Europe organise un colloque le **6 février, 72 avenue Felix Faure, 75015 Paris de 18h-21h.**

Des élues européennes, des universitaires et des spécialistes des défis que doit affronter l'Europe vont intervenir autour de deux tables rondes : 1. L'Europe et les femmes : acquis et défis. 2. Quelle Europe veulent les femmes ?

Pour consulter **le programme** : https://gallery.mailchimp.com/d76b1ef39fa040ed3b0a686c9/_compressed/bb8acb6e-7c09-4fee-9a1b-a1ae8126672c.jpg

Pour s'inscrire :

<https://www.helloasso.com/associations/coordination-francaise-pour-le-lobby-europeen-des-femmes/evenements/ta-voix-ton-vote-toutes-concernees-par-les-defis-de-l-europe>

Communes et intercommunalités- Regards croisés

L'émiettement communal en chiffres

En ce début d'année, la *Gazette des communes* rend compte de nombreuses créations de communes nouvelles : le nombre de communes en France, vient ainsi de passer sous la barre des 35 000 communes. Notre pays en comptait plus de 36 000 en 2015 ! Le mouvement de réduction du nombre de municipalités a enfin pris son élan en France alors que beaucoup de pays européens l'ont organisé dans les années 1960-70¹. Mais il sera mis en pause cette année pour cause d'élections municipales en 2020. Quel effet cela aura-t-il à court terme ?

Souvenons-nous qu'au 1^{er} janvier 2018, plus de la moitié des communes (53%) comptait moins de 500 habitants et près des trois-quarts (73,5%) en comptaient moins de 1000. Dans l'attente de données précises actualisées, nous pouvons raisonnablement penser que les prochaines élections se dérouleront dans un paysage municipal assez semblable.

Dans les intercommunalités : déficit démocratique et sous-représentation des femmes

Nos enquêtes récentes², ont montré combien les intercommunalités sont des espaces démocratiques à construire, dont le mode d'élection reste à améliorer. Au premier chef nous y avons dénoncé l'incohérence à considérer deux catégories de communes, les unes dont les conseils sont élus au scrutin de liste respectant la parité, les autres, plus petites (moins de 1000 habitants) dont les conseils sont élus au scrutin majoritaire plurinominal. Certains maires ruraux parlent familièrement de « scrutin, tir aux pigeons », au regard de la possibilité de barrer ou rajouter des noms ; ils et elles conviennent, avec nous, que ce mode est contradictoire avec l'engagement pour un projet municipal

Le poids en nombre de ces « petites communes » et le mode de scrutin³ ont pour effet mécanique une sous-représentation des femmes dans les intercommunalités. Les données le montrent, en moyenne : 16% de femmes maires, 8% de présidentes d'intercommunalités et 18% de femmes dans les exécutifs (présidence et vice-présidences). Pourquoi tant tarder à considérer les femmes comme des partenaires à part entière, compétentes et capables de développer tous les secteurs, sans céder aux stéréotypes habituels ? Sans modification des modes de scrutin, rien ne bougera après 2020 si les femmes ne s'engagent pas en nombre et ne se préparent pas pour être têtes de listes, afin d'occuper des fonctions exécutives importantes : maires, adjointes, présidentes, vice-présidentes !

Dernier point : l'intercommunalité est une entité lointaine pour la population qui élit son conseil, alors qu'elle gère de plus en plus l'organisation de la vie quotidienne des habitants. La plupart des communes communiquent peu ou pas du tout sur le travail communautaire et les problèmes qui s'y posent. Ce qui a pour effet, qu'actuellement et naturellement, la société civile- comités de quartiers, associations de parents d'élèves, de commerçants, etc.- reste structurée au niveau communal, y limitant son niveau d'intervention et de proposition.

¹ A ce jour l'Allemagne compte environ 11 000 communes, l'Espagne et l'Italie environ 5 000 et la Belgique 589.

² Parié dans les intercommunalités 2015-2017, www.ellesaussi.org

³ Ces communes ont en général un seul délégué à l'intercommunalité, désigné « dans l'ordre du tableau » ; c'est donc en général le maire, un homme, qui est le conseiller communautaire.

Les maires : « premiers de cordée » ou « premiers de corvée » ?

Depuis des décennies, à chaque élection locale, le taux d'abstention grandit, révélant une fracture ouverte entre les citoyens et les élu.e.s censés les représenter. Aujourd'hui, dans la crise violente que traverse notre pays où sont mises à mal toutes les instances de représentation classiques, les enquêtes d'opinion montrent que les Français restent attachés à la personne de leur maire⁴. Les maires ruraux ont d'ailleurs été les premiers à tenter l'apaisement en proposant de recueillir les paroles singulières libérées par le mouvement des « gilets jaunes ».

Cependant, plus d'un maire sur deux ne souhaite pas se représenter à l'issue de son mandat⁵. Les situations sont contrastées suivant la taille de la commune⁶, plus la commune est petite et plus l'envie est grande de jeter l'éponge. Les raisons sont multiples : difficultés de la tâche liées à la complexité administrative, faiblesse de l'indemnité au regard de l'investissement, relation de plus en plus consumériste avec les administrés, mais surtout prévaut un sentiment de perte. La suppression de la taxe d'habitation (transformée en dotation) a été perçue comme une perte d'autonomie fiscale et financière. La montée en puissance des intercommunalités pour développer les territoires a amené les communes à leur déléguer de nombreuses compétences, ce qui a été vécu par les maires comme une perte de pouvoir ou une dilution de leurs responsabilités. Mais, il s'agit plutôt de la représentation qu'ils se font du pouvoir, puisqu'ils contrôlent partiellement le transfert dans les intercommunalités et qu'ils participent à la mise en place des politiques publiques ! Et dans la grande majorité des cas, le pouvoir faire dans les communes s'en est trouvé accru....



⁴ Enquête IFOP, *Les Français et leur maire*, novembre 2018.

⁵ Eude CEVIPOF, *Les maires de France entre résignation et incertitude*, novembre 2018.

⁶ Ce taux atteint 54% dans les communes de moins de 500 habitants, 28% dans les communes entre 5 et 10 000 habitants, il tombe à 9% dans les communes de plus de 30 000 habitants

Témoignage

Le blues des maires ou la monarchie locale en danger

Fille de maire, nièce de maires, sœur de maire tous ruraux, j'ai été bercée et pénétrée de la fonction de maire, la plus prestigieuse de la commune. Notre vie familiale en dépendait, nous vivions au rythme des réunions, des obligations, des demandes des administrés, des rendez-vous à la préfecture, des cafés à servir à toute heure du jour...

C'était l'époque où le premier magistrat jouissait d'une belle notoriété, empreinte de pouvoir et de savoirs. Aujourd'hui la complexité juridique et technique, internet, les intercos, les difficultés financières, ont mis à mal ce modèle devenu caduc ! Le maire rural a perdu son aura et il en souffre.

Il y a peu encore sa dévotion pour sa commune lui valait respect et reconnaissance bien légitime!

Désormais il est interrogé, pris à parti, bousculé quelquefois avec véhémence. Que faire? Tirez votre révérence Monsieur le Maire avant d'être aigri ou dégaugé. Cette monarchie locale a vécu, bien vécu, elle est dépassée !

Place aux communes fusionnées, mieux équipées, plus fortes plus performantes où le maire est devenu animateur de groupe, la démocratie a beaucoup à y gagner et la proximité avec les citoyens aussi, il vaut mieux dépendre d'une équipe pluraliste éclairée que d'un maire seul, sans moyens et déprimé !

Et puis si depuis des décennies les maires ruraux, à 83% des hommes n'avaient pas gardé le pouvoir pour eux-mêmes ils se seraient enrichis de la force de l'autre moitié de l'humanité, les femmes. Avec elles ils auraient ouverts leur esprit et leur cœur, avec elles ils auraient évolué au lieu de s'enkyster dans un modèle obsolète.

Les maires ont le blues, qu'ils s'interrogent ! Mais qu'ils n'appellent pas à la rescousse les sénateurs qui sont leurs obligés, les maires ruraux sont les grands pourvoyeurs de sénateurs !

Huguette Legros, vice-présidente de *Elles aussi*,
Maire-adjointe à Cherbourg de 1989 à 2008

L'avenir des communes en questions-place à l'invention

Convenons, qu'en l'état actuel, les communes constituent le premier échelon administratif au fondement de la démocratie locale. Elles ont un rôle d'amortisseur social et une fonction sécurisante dans un monde qui peut être désécurisant ; les citoyens connaissent leur commune et leur maire, pas tellement le président de leur communauté de communes ou d'agglomération.

Reconnaissons que beaucoup des plus petites communes ont surtout une existence administrative et sont à la peine pour entretenir la vie (voirie, petite enfance, périscolaire, portage des repas...). Toutes ces compétences de proximité n'ont pas vocation à être transférées aux intercommunalités et la formation de communes nouvelles a un bel avenir. Mais alors, quelle est la bonne échelle en fonction du territoire pour exercer ces fonctions de proximité et de solidarité sociale ? Quelle est la bonne taille pour peser à l'intercommunalité et pour faire du sur-mesure localement ? Faut-il toujours envisager les problèmes à l'aune du nombre d'habitants sans se soucier du territoire et des déplacements ? Du fait du transfert de compétences des communes aux intercommunalités et d'une charge de travail moindre pour les élus municipaux, n'y a-t-il pas lieu aussi de diminuer leur nombre, et mieux les indemniser ?

A ces questions d'organisation institutionnelle s'ajoute celle de la démocratisation de la vie locale entre l'intercommunalité, les communes et les citoyens. L'intercommunalité est encore tiraillée entre deux représentations opposées : celle d'un instrument fonctionnel à disposition de l'intérêt des communes (ce qui est le cas pour bon nombre d'élus locaux) et celle d'une entreprise stratégique et supra-communale de développement d'un bassin de vie ; les maires des communes sont en bonne position pour faire exister un équilibre entre ces deux pôles, construire une gouvernance du territoire dans le sens d'un dialogue local horizontal, faire exister un esprit intercommunal et un projet communautaire. Aux maires et élu.e.s, proches de la population, de rendre l'intercommunalité plus lisible et plus vivante ; à eux de faire vivre une démocratie en mouvement participative et délibérative à partir de cette proximité, pour que les habitants et la société civile exercent un rôle de contre-pouvoir et de force de proposition pour les grands projets intercommunaux. Des expériences sont à inventer. Il doit être possible de ne pas reproduire, à une autre échelle, l'attitude des élus nationaux vis-à-vis de l'Europe, largement comptable de sa désaffection.

Les élections municipales de 2020 offrent aux femmes l'opportunité d'être au premier plan pour renouveler le mode d'exercice de la démocratie. A l'association *Elles aussi* de donner à celles qui s'engagent dans ce projet force et courage pour y parvenir !

Anne-Marie Marmier, vice-présidente



Actions

**FEMMES élues,
maires demain ?**

« SEULEMENT 16% DE FEMMES MAIRES. POURQUOI? ». Un projet de recherche-action en région Bretagne.

La deuxième phase de la **recherche-action** initiée par *Elles aussi* en Bretagne, soutenue par la Région Bretagne et la Direction des droits des femmes de Bretagne s'est achevée par la publication d'un rapport dont nous résumons les principales conclusions. Suivent des pistes pour un plan d'action qui sont en cours de débat avec des élu.e.s, des associations et des organismes de formation.

1- Trois constats

- **Un partage du pouvoir défavorable aux femmes. Jusqu'à quand ?**

Sollicitées dans leur très grande majorité par la tête de liste – occupée à 82% par un homme en Bretagne en 2014 – repérées pour leur engagement associatif local, les élues interrogées déclinent néanmoins plus souvent cette proposition que les hommes. Un mandat tremplin est souvent exercé avant d'être élue maire : 84% ont d'abord été conseillères municipales, 53% adjointes. Très peu ont été soutenues par un parti politique.

Le partage réel du pouvoir dans l'exécutif est-il possible ?

Toutes communes confondues, on compte 84% de maires hommes et 72% de premiers adjoints hommes. L'exécutif est ainsi monopolisé par les hommes dans les fonctions les plus stratégiques et donc les plus prestigieuses avec un faible turn-over dans ces postes. Or, ceux-ci sont souvent des tremplins pour accéder à la fonction de maire. La répartition sexuée des délégations témoigne d'un rapport de domination prégnant qui continue à hiérarchiser les fonctions au regard du sexe.

La question de la distribution du pouvoir est-elle histoire d'une compétence élective ?

Les compétences acquises au cours de l'activité professionnelle facilitent l'exercice du mandat. Cependant majoritaires dans les métiers du « care », elles occupent parfois mécaniquement des délégations où l'expérience est prioritairement valorisée au détriment d'une compétence acquise. Pourtant les connaissances spécifiques à un secteur d'activité peuvent s'acquérir au fur et à mesure du mandat municipal. L'expérience associative permet, elle aussi, l'acquisition de compétences, la connaissance de réseaux et de territoires. 50% des femmes maires ayant répondu au questionnaire ont été membres d'associations.

L'ancrage local, la notoriété, la présence ou non d'élue dans l'entourage de la candidate comptent. 56% des femmes maires interrogées ont un-e élu-e dans leur entourage, 46% pour les conseillères et adjointes.

L'attrait pour le mandat de maire semble davantage corrélé au rang social (Diplôme, CSP, environnement personnel...) qu'à des compétences développées et acquises.

Il convient, toutefois, de noter que, très majoritairement, les femmes maires apprécient leur fonction, elles la qualifient d'enrichissante, apprécient de travailler pour l'intérêt général, en équipe. A une très grande majorité elles encourageraient d'autres femmes à briguer la fonction de maire.

- **La triple journée des élues**

- Une **perméabilité des sphères domestique et politique** pour les femmes : l'inégale répartition du travail dit *domestique* est un obstacle à leur entrée en politique, à la prise de responsabilités

- **Une difficile articulation avec la vie professionnelle** : le mandat de maire est difficilement conciliable avec une activité professionnelle à plein temps. Les maires-adjointes demeurent attachées à leur carrière professionnelle et ne souhaitent, ni passer à temps partiel, ni quitter leur emploi pour être maire. Leur épanouissement personnel et l'enjeu financier restent déterminants.

- **Une demande : l'amélioration des conditions d'exercice du mandat** est décisive pour renforcer l'attrait de la fonction de maire.

- **L'exposition à des violences sexistes**

Ces violences sont parfois difficiles à identifier tant elles semblent banalisées. Les plus fréquentes sont les violences verbales. Les femmes ayant le plus de responsabilités dénoncent davantage les comportements sexistes : leur occupation de lieux de pouvoir suscite potentiellement des résistances chez certains élus. Dénoncer l'auteur peut mettre en péril son avenir politique. Les femmes maires dénoncent davantage le sexisme dans les partis politiques et les associations d'élue-s qu'au sein de leur équipe municipale.

2- Agir dès à présent : quelques premières pistes

Au niveau national

Des mesures législatives et d'accompagnement à court et moyen terme

- **Etendre** la parité à toutes les communes avant mars 2019, pour les 74% des communes de moins de 1000 habitant·e·s ;
- **Imposer** l'alternance stricte femme·homme dans les exécutifs, poste de maire inclus ;
- **Améliorer** les conditions d'exercice du mandat de l'élue local·e pour rendre davantage attractif le mandat de maire (compensation des pertes de revenus professionnels, anticipation de la retraite, garantie d'un retour à l'emploi...) ;
- **Mettre** en place un service de conseil et d'accompagnement juridique pour mieux informer les salarié·e·s et les employeurs sur le statut de l'élue ;
- **Sanctionner** les violences sexistes (exclusions des organisations partisans et des associations d'élue·e·s, inéligibilité des individus condamnés...) ;
- **Responsabiliser** les partis politiques pour investir et soutenir des candidatures de femmes à la fonction de maire et **être vigilant·e** sur l'attribution des délégations.

En région Bretagne

Susciter l'engagement et accompagner les candidates

- **Organiser** un réseau d'élue·s et de citoyen·ne·s pour susciter l'engagement, soutenir et accompagner les futures candidates et identifier des ambassadrices de la parité ;
- **Organiser** des rencontres locales pour s'adresser aux femmes et susciter leur engagement et leur envie de se présenter aux élections municipales et communautaires ;
- **Solliciter** des partenariats avec des organismes de formation pour l'organisation de rencontres et d'ateliers à destination des élues et candidates; ex : constitution d'une liste, informer sur les fonctions de maires et d'adjoint·e·s, réfléchir à une attribution des délégations non stéréotypées, mettre en place des pratiques favorables à l'exercice du mandat pour tou·te·s, ... ;
- **Inviter** les élues bretonnes et les citoyennes à un évènement régional d'ampleur le 8 mars 2019 pour lancer le plan d'action ;
- **Favoriser** la mise en réseau des élues et des citoyennes pour répondre aux besoins d'information et de conseil ;
- **Elaborer** des outils de communication et d'information sur la parité ;
- **Travailler**, après l'élection, avec les organismes de formation à la mise en place d'actions de coaching et d'animation de l'organisation de la vie municipale...

Armelle Danet, vice-présidente, membre du COPIL



Elles aussi : lancement de l'Appel 2020

Le soutien d'élu.e.s aux femmes candidates aux élections municipales et intercommunales

Suite à deux enquêtes en 2015 et 2017 sur l'absence de parité dans les intercommunalités, le réseau *Elles aussi* lance un appel aux femmes et hommes élu.e.s (ou ex- élu.e.s) afin de partager leurs expériences auprès de femmes en réflexion sur un projet de candidature, dans le cadre des élections municipales et intercommunales de 2020 et en particulier auprès de femmes candidates tête de liste.

En signant l'appel 2020, les signataires constituent un réseau pluraliste d'appui et de ressources. Elles et ils s'engagent, dans le respect des valeurs républicaines « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité » à être un vivier de soutiens et conseils à de futures candidates. Des réponses tirées de leur vécu seront apportées aux réserves, difficultés, hésitations exprimées le plus souvent par les femmes avant de se décider à candidater à un mandat. Elles et ils seront des vecteurs de la mobilisation des femmes pour les élections municipales et intercommunales 2020.

Après le temps du lancement de l'appel 2020, dès le premier trimestre 2019, des ateliers thématiques se dérouleront dans les territoires avec le partenariat d'autres associations en particulier sur le projet de campagne électorale.

La finalité de l'Appel 2020 est l'émergence d'une démocratie locale paritaire aboutie avec une représentation juste et équilibrée des femmes dans les assemblées institutionnelles locales.

Il est le moyen de créer un mouvement pour plus de femmes élues en 2020 et plus de femmes dans les exécutifs, maires, adjointes, présidentes et vice-présidentes d'intercommunalités.

Reine Lepinay, co-présidente

Appel 2020



L'humanité est faite d'autant de femmes que d'hommes...

Mais la démocratie locale n'est pas encore paritaire.

Nous avons exercé avec bonheur les responsabilités, de conseiller-ère-s, d'adjoint-e-s, maires, président-e-s ou vice-président-e-s d'intercommunalités, de parlementaires, nous avons été têtes de listes,

16% de femmes maires, 8% de présidentes

Changeons la donne !

Transmettons nos savoirs d'expérience.

Encourageons les femmes à se présenter en 2020.

Quoi d'neuf dans les régions au second semestre 2018

Auvergne Rhône Alpes

- Premières discussions de l'antenne *Elles aussi* avec la mairie de Lyon pour y organiser un évènement initiateur du plan d'action de *Elles aussi* dans la région pour les municipales de 2020, et poursuite du dialogue avec l'*Observatoire Isérois de la parité*.
- Ouverture de l'AG de l'*Association des femmes élues de l'Isère (AFEI)* à un débat sur la prostitution ; conférence d'une de ses membres sur *Des Grenobloises remarquables*, dans le cadre de l'exposition *Femmes à l'honneur*, de la ville de Grenoble.
- Rencontres organisées, début décembre, par l'*Association des femmes élues de la Loire (AFEL)* avec des femmes du territoire (milieux économique, culturel, sportif, associatif).

Centre-Val de Loire

- Partenariats de l'antenne *Elles aussi* : avec le groupe orléanais *Cit'Lab* pour susciter et collecter des candidatures de femmes et démontrer ainsi au Conseil de développement de la métropole qu'il est possible d'y atteindre la parité ; avec l'association *Mix-Cité 45* pour intervenir sur la « place des femmes dans les instances politiques » lors du colloque « femmes et politique » organisé par cette association à Orléans.
- Stands animés par l'antenne, à la fête de rentrée des associations d'Orléans, ou lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (sur le thème « contre les violences, les collectivités locales peuvent agir »).

Grand Est

- Pour répondre à des demandes : mise en place par l'*Association Femmes d'Alsace* d'une section « Elues » ; pour partager des expériences et échanger des bonnes pratiques ; pour accompagner les candidates à l'engagement dans la vie politique, répondre à leur questionnement et leur donner de bons outils pour y parvenir.

Hauts de France

- Rencontre, organisée par l'antenne *Elles aussi*, avec des candidates potentielles aux élections municipales 2020 et intervention dans une réunion d'*Elues locales* organisée par la référente pour le Nord qui est aussi vice-présidente du conseil départemental du Nord.

Ile de France

- Partenariats de l'antenne *Elles aussi* avec le *Centre Hubertine Auclert* : interventions sur la participation des femmes à la vie locale (femmes élues dans les communes et les intercommunalités), lors d'une rencontre « femmes et ruralité » avec des femmes élues de l'Essonne et lors de la quatrième journée du réseau *Territoires franciliens pour l'égalité*.

Normandie

- Conférence de presse de l'*Association des femmes et élues de la Manche* et articles dans *La Presse de la Manche* et dans *Ouest France* du 12 octobre ; pour appuyer le communiqué de presse de l'*Association des Maires de France* qui propose, comme *Elles aussi* de renforcer les règles de parité dans les communes et les intercommunalités visant à des conseils et des exécutifs paritaires et pour réaffirmer les propositions d'*Elles aussi* sur le cumul des mandats et le statut de l'élue.

